

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE D'ESSUIE MAINS ET DISTRIBUTEURS

GROUPE HOSPITALIER BRETAGNE SUD

Etablissement support du GHT Sud Bretagne – Pour l'EPSM Sud Bretagne

Direction Achats et Logistique / Cellule marchés de territoire

5 avenue de Choiseul

BP 12233

56322 LORIENT

Tél : 02.97.06.97.73

Mail : cellulemarches@ghbs.bzh

Objet du marché

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet la **fourniture, la livraison, l'installation et la maintenance** :

- d'essuie-mains en papier à usage unique,
- de distributeurs d'essuie-mains adaptés,

destinés aux différents services de l'EPSM Sud Bretagne CH CHARCOT.

Le marché est conclu pour **une période ferme de 4 ans** à compter du **1^{er} décembre 2026** et pourra être reconduit une fois 3 ans, soit une **durée maxi de 7 ans**.

1 – Description des prestations

Le titulaire assure :

- La fourniture des consommables (essuie-mains),
- La mise à disposition et l'installation des distributeurs,
- Le titulaire s'engage à assurer la disponibilité des distributeurs ainsi que des pièces de rechange nécessaires aux opérations de maintenance corrective, lesquelles demeurent à la charge de l'EPSM
- L'approvisionnement régulier selon les besoins du pouvoir adjudicateur.

Le nombre de distributeurs estimés à ce jour est de 330 unités. Ce chiffre pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse au vue des installations qui seront faites sur les différents sites de l'établissement.

2 – Caractéristiques techniques des essuie-mains

2.1 Exigences générales

Les essuie-mains devront :

- Etre en papier à usage unique,
- Etre adaptés à un usage en milieu hospitalier,
- Etre compatibles avec les distributeurs proposés,
- Etre livrés en conditionnements adaptés (cartons, paquets),
- Etre sans parfum ni additif irritant.

2.2 Performances techniques

Les produits devront présenter :

- Une **bonne capacité d'absorption**.
- Une **résistance suffisante à l'usage**.
- Une **tenue mécanique adaptée à un usage avec mains humides**.

2.3 Exigence impérative du Pouvoir Adjudicateur

Cette exigence est liée à l'activité de l'EPSM, établissement spécialisé en santé mentale.

Afin de prévenir les risques d'obstruction des réseaux d'évacuation :

- Les essuie-mains devront **se désagréger très rapidement au contact de l'eau**,
- Ils devront être **compatibles avec les réseaux d'assainissement hospitaliers**,
- Ils ne devront pas former d'amas persistants dans les canalisations.

Le pouvoir adjudicateur pourra exiger :

- Des **résultats de tests de désagréation**.
- Des **certifications ou protocoles d'essai**.

3 – Caractéristiques techniques des distributeurs

3.1 Exigences générales

Les distributeurs devront :

- Etre robustes et adaptés à un usage intensif,
- Etre conçus en matériaux résistants (ABS, métal ou équivalent),
- Etre compatibles avec les consommables fournis,
- Permettre une fixation murale sécurisée (matériel fourni).

3.2 Fonctionnalités

Les distributeurs devront garantir :

- Une distribution en rouleau feuille à feuille limitant le gaspillage,
- Une utilisation simple et intuitive,
- Un rechargement rapide,
- Un contrôle visuel du niveau de consommable,
- Une fermeture sécurisée (clé ou système équivalent).

3.3 Exigences en matière d'hygiène

- Limitation des contacts avec les autres feuilles,
- Surfaces lisses facilitant le nettoyage et la désinfection,
- Absence de zones de rétention.

4 – Installation et mise en service

Le titulaire assure :

- La livraison des distributeurs,
- Leur installation sur les sites désignés,
- La fourniture des systèmes de fixation,
- La mise en service initiale.

Le titulaire du marché devra assurer la dépose des distributeurs existants lors du déploiement de ses propres équipements.

Les nouveaux distributeurs seront installés en remplacement des anciens, dans un délai d'environ quinze jours avant la date de début du marché.

Dans le cadre de la gestion du risque amiante, cette installation sera effectuée sans percement du revêtement mural, en utilisant les chevilles murales existantes.

Un état des lieux contradictoire pourra être réalisé.

5 – Maintenance et service après-vente

Le titulaire garantit :

- Le remplacement des distributeurs défectueux,
- Une intervention dans un délai à préciser dans son offre,
- La disponibilité des pièces et équipements pendant toute la durée du marché.

6 – Conditions de livraison

- Livraisons régulières selon les besoins,
- Respect des délais contractuels,
- Livraison au magasin général,
- Conditionnement adapté au stockage hospitalier.

7 – Exigences réglementaires et sanitaires

Les produits devront être conformes :

- Aux réglementations en vigueur,
- Aux exigences d'hygiène applicables aux établissements de santé,
- Aux normes françaises et européennes en vigueur.

Le candidat fournira :

- Fiches techniques,
- Fiches de données de sécurité (le cas échéant),
- Tout document attestant de la conformité.

8 – Exigences environnementales

Une attention particulière sera portée aux aspects environnementaux et sociétales :

- Papier issu de fibres recyclées et/ou de forêts gérées durablement (FSC, PEFC ou équivalent),
- Limitation des emballages,
- Recyclabilité des produits et conditionnements,
- Procédés de fabrication respectueux de l'environnement,
- Conditions de travail : sécurité, santé et bien-être des salariés,

- Inclusion et diversité : aide à l'emploi des publics fragiles et lutte contre les exclusions,
- Éthique de la chaîne : contrôle des modes de production et respect des droits fondamentaux.

Le candidat fournira :

- les certificats FSC®, PEFC™ ou équivalent ;
- les certificats environnementaux (Écolabel européen, ISO 14001 ou équivalent)
- les engagements relatifs à la réduction des emballages et des émissions de CO₂
- la description de sa politique RSE ;
- tout document permettant d'apprécier les actions mises en œuvre en matière de développement durable et de responsabilité sociétale

9 – Contrôle et vérification

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de :

- Procéder à des contrôles de conformité,
- Refuser toute fourniture non conforme.

10 – Engagement du titulaire

Le titulaire s'engage à :

- Garantir la constance de la qualité des produits,
- Informer de toute modification de composition ou de fabrication,
- Proposer des améliorations techniques ou environnementales en cours de marché.